

Les foyers de travailleurs

Un lieu emblématique de la présence algérienne en France

Jacques Barou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1065>

DOI : [10.4000/hommesmigrations.1065](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1065)

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2012

Pagination : 40-52

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Jacques Barou, « Les foyers de travailleurs », *Hommes & migrations* [En ligne], 1295 | 2012, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1065> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.1065](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1065)

Les foyers de travailleurs

Un lieu emblématique de la présence algérienne en France

Par Jacques Barou,
docteur en anthropologie, directeur de recherche au CNRS,
UMR PACTE, Grenoble



Paris, 2006 © Leïla Bousnina

Au milieu des années cinquante, la création de la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens (Sonacotral) témoigne de la volonté d'accueillir et d'encadrer les travailleurs immigrés venant d'Algérie. À la clé, la création de foyers censés favoriser à la fois le contrôle politique de ces populations et leur insertion dans la société française. Si, aujourd'hui, la population des foyers tend à se diversifier, pour beaucoup de leurs habitants âgés, ces lieux d'exil au départ temporaires sont devenus des points d'ancrage définitifs.

Les ressortissants algériens en France ont toujours été beaucoup plus nombreux à vivre ailleurs que dans les foyers de travailleurs, quelles que soient les périodes historiques prises en considération et quelles que soient leurs situations familiales. Par ailleurs, ils n'ont jamais eu l'exclusivité de ce mode d'habitat, même si leur présence y a toujours été plus importante que celle de toute autre catégorie de résidents. Pourtant, une association s'est faite depuis longtemps entre ce type de logement et l'immigration algérienne en France, dont Abdelmalek Sayad avait bien saisi le caractère "exemplaire"⁽¹⁾, du fait des conditions exceptionnelles dans lesquelles elle s'était initialement développée. En effet, jusqu'en 1962, l'administration ne parle pas d'immigration algérienne en France, car le terme "immigration" implique le franchissement d'une frontière nationale, ce qui ne peut être le cas avec l'Algérie, partie intégrante de la République française. L'ambiguïté s'installe dans la manière de nommer cette immigration qui ne peut pas en être une. Jusqu'en 1914, les Algériens présents en métropole sont recensés comme "Français", quelle que soit leur appartenance confessionnelle. En 1921, les indigènes, c'est-à-dire les Algériens musulmans, sont recensés comme "sujets et protégés français d'Afrique". En 1931, ils sont comptés comme "sujets et protégés français d'Afrique du Nord", ce qui les met dans le même groupe statistique que les Marocains et les Tunisiens qui sont, quant à eux, des étrangers vivant dans des pays sous protectorat français. Cela rend presque impossible de savoir très précisément combien ils sont à vivre en métropole. Les choses s'éclairent après guerre sur le plan statistique mais demeurent ambiguës sous l'angle de l'appellation. Les ordonnances de 1944 et 1946, confirmées par la loi du 20 septembre, 1947, donnent la citoyenneté française à tous les habitants de l'Algérie. Cela devrait faire des Algériens des migrants internes comme les Auvergnats ou les Bretons. Mais, au recensement de 1954, ils sont comptabilisés comme "musulmans originaires d'Algérie". L'administration utilisera pour les désigner, jusqu'en 1962, l'acronyme de FMA, Français musulmans d'Algérie.

Un accueil sous contrôle

Cette appellation paradoxale qui distingue officiellement une catégorie de citoyens français par leur religion et leur origine territoriale synthétise assez bien les débats qui existent en France, de la fin de la Première Guerre mondiale jusqu'aux années soixante, autour de l'opportunité de faire ou non appel à l'immigration algérienne pour répondre aux besoins en main-d'œuvre de la métropole. Au sein de l'administration, et parmi l'intelligentsia et la classe politique, un groupe minoritaire est partisan de privilégier l'immigration algérienne au détriment des immigrations

étrangères. Les raisons mises en avant sont variées. Certains, comme l'orientaliste Louis Massignon, pensent que les Algériens sont plus assimilables à la culture française que la plupart des ressortissants de pays européens. D'autres, représentants d'un colonialisme éclairé, comme Robert Montagne, pensent qu'une immigration massive des Algériens en métropole facilitera l'intégration de l'Algérie à la République française. D'autres, enfin, pensent que cette immigration d'indigènes placés sous tutelle française est préférable à l'immigration de ressortissants de pays voisins avec lesquels il y a eu de violents conflits dans un passé récent et qui risqueraient de constituer en France des minorités susceptibles d'être manipulées par les gouvernements de leurs pays d'origine⁽²⁾. En face d'eux, on trouve une majorité plutôt hostile à une telle immigration en raison de la supposée distance culturelle existant entre les musulmans d'Algérie et la population française. Personne ne peut toutefois dénier aux Algériens les avantages que leur procurent la citoyenneté française et, en particulier, la liberté de circulation. Personne ne peut non plus accepter que cette catégorie de migrants internes se retrouve en métropole dans une situation d'inégalité criante par rapport aux autres nationaux.

Une politique de compromis va donc s'élaborer, de manière à accepter une immigration qui ne peut être endiguée par des règlements d'entrée et de séjour mais qui apparaît comme une source potentielle de troubles sociaux en raison de différences de culture trop marquées par rapport aux Français métropolitains. Il s'agira d'accompagner cette immigration par des mesures qui viseront à faciliter son contrôle sur le territoire métropolitain, ce qui suppose aussi de veiller à ce qu'elle puisse bénéficier d'un minimum de bien-être. De ce point de vue, le foyer peut apparaître comme la formule idéale pour à la fois contrôler cette population et la faire accéder à un niveau de confort et de prise en charge qui rapproche ses standards de vie de ceux de l'ensemble des citoyens. Il permet de faire accepter en France une présence à laquelle une grande partie de l'opinion publique est supposée hostile, en la rendant la moins visible possible et en assurant sur elle un contrôle social destiné à empêcher les conflits avec les métropolitains⁽³⁾. De ce point de vue, le foyer peut être classé parmi les nombreuses catégories d'habitats utopiques, aux côtés des phalanstères et autres familistères, qui entendent faire advenir un projet social du fait de leur seule morphologie et de leur seul mode de fonctionnement. En l'occurrence, il permet de résoudre la contradiction entre, d'une part, la nécessité de la présence algérienne en métropole et l'obligation de lui reconnaître des droits égaux à ceux de l'ensemble des citoyens et, d'autre part, le rejet de cette présence par une partie importante de la population française et le risque de marginalisation auquel ce rejet peut conduire.

Des premiers foyers pour Nord-Africains à la Sonacotral

La présence nord-africaine devenant importante dans la capitale, la Ville de Paris crée en 1925 un Bureau des affaires indigènes. Une des premières initiatives de cette nouvelle administration sera d'ouvrir des foyers pour Nord-Africains. Les premiers sont situés rue Leconte dans le XVII^e arrondissement, à Colombes, à Nanterre et à Gennevilliers. Ces initiatives relèvent surtout du constat que la population algérienne est alors massivement masculine. Si certains se mettent en ménage avec des femmes rencontrées en métropole, beaucoup sont en quête de logements adaptés à leur situation de célibataire temporaire, logements qu'ils ne trouvent guère que dans des garnis et des hôtels de préfecture de mauvaise qualité situés dans des quartiers dégradés.

Cette ouverture de foyers participe d'une prise en charge des besoins sociaux des immigrés musulmans d'Algérie et d'une forme de reconnaissance de leur présence en métropole. Elle se situe dans la même logique que d'autres initiatives prises à la même époque : inauguration de la Grande Mosquée de Paris en 1926, création d'un bureau de placement et d'un service d'assistance juridique, et ouverture de l'hôpital franco-musulman de Bobigny en 1935. Mais le lien ambigu entre l'action sociale et le contrôle politique apparaît aussi dès cette époque.

Quelques semaines après la création du Bureau des affaires indigènes, la préfecture de police de la Seine crée une brigade nord-africaine dont le rôle est d'assurer la surveillance des immigrés. Son siège se trouve dans les locaux du foyer de la rue Leconte !

Toutefois, ce qui est attendu du foyer, c'est moins qu'il soit un lieu de contrôle policier qu'un lieu d'éducation permettant de "discipliner" les résidents et de leur faire accepter les normes de comportement et d'hygiène en usage dans la métropole. Pour cela, le gérant doit avoir un statut dépassant largement celui d'un simple responsable d'immeuble collectif. Cette fonction éducative du foyer, garantie par l'action du gérant, est soulignée dans un reportage réalisé en 1938 par un journaliste de l'*Oran républicain*, quotidien de sensibilité socialiste qui se préoccupe du sort des indigènes venus vivre en métropole : *"C'est à lui [le gérant] qu'est dévolue la tâche ardue de donner aux hommes qu'il héberge quelques habitudes de propreté, d'hygiène et de savoir-vivre comme tout éducateur... à des enfants, de grands enfants mis soudain face à face avec une civilisation qui les dérouté"⁽⁴⁾.*

Le principe d'un établissement dirigé par un gérant doté de pouvoirs importants sur les résidents est déjà affirmé à propos des premiers foyers. On le retrouvera plus tard, de manière systématique, dans les foyers-hôtels construits par la Sonacotral. La

conception même du foyer et les finalités qu'on lui attribue font qu'il ne peut fonctionner sans la présence d'un gérant doté d'une autorité bien supérieure à ce que l'on trouve dans la plupart des formes d'habitat collectif.

La croissance continue du nombre d'Algériens en métropole qui avait décuplé entre 1945 et 1954, passant de 40 000 à près de 400 000, ainsi que la détérioration continue des conditions d'habitat impliquaient de passer à la vitesse supérieure. La Société nationale de construction pour les travailleurs algériens (Sonacotral), fondée en 1956, apparaît comme l'instrument du pouvoir politique pour tenter de régler ce problème. Société d'économie mixte, elle est dirigée par un conseil d'administration où dominent les représentants de l'État aux côtés de représentants de grandes entreprises telles que la Régie nationale des usines Renault ou l'Union des industries métallurgiques et minières. Elle sera présidée jusqu'en 1977 par Eugène Claudius-Petit, ancien ouvrier venu à la politique par la Résistance, qui occupa plusieurs postes de ministre de 1948 à 1954 dans divers gouvernements de la IV^e République. Connue aussi pour son intérêt pour les questions d'aménagement du territoire et sa proximité avec Lecorbusier, Claudius-Petit est particulièrement représentatif du centrisme politique à forte sensibilité sociale qui constitue alors le principal

La résorption des taudis et des bidonvilles où vivaient déjà de nombreuses familles et la construction de logements neufs ont été au départ la principale raison d'être de la Sonacotral.

mouvement en faveur du maintien de l'Algérie dans la République française mais avec de fortes exigences d'égalité entre les citoyens de différentes confessions. Il sera appuyé dans sa tâche par des technocrates ayant rang de préfet comme Paul Delouvrier et Pierre Laborie qui a occupé des fonctions en Algérie et participé à l'élaboration de grands projets de développement. Sous bien des aspects, la création de la Sonacotral peut

s'inscrire dans l'effort global visant à assurer un développement économique de l'Algérie susceptible de faire régresser la pauvreté et les inégalités qui étaient considérées comme l'une des principales raisons d'attrait du peuple algérien pour les mouvements nationalistes. Ce projet se synthétisa dans le plan de Constantine annoncé par le général de Gaulle dans cette ville le 4 octobre 1958.

Rejeté par le Front de libération nationale (FLN), ce plan ne fut que très partiellement appliqué en Algérie, ce qui permit d'utiliser une partie importante des financements qu'il prévoyait aux fins d'améliorer les conditions de vie des Algériens en France. La résorption des taudis et des bidonvilles où vivaient déjà de nombreuses familles et la construction de logements neufs ont été au départ la principale raison d'être de la Sonacotral. Elle n'envisageait pas initialement de ne construire que des

foyers et encore moins de les gérer. Ce sont les circonstances particulières créées par les retombées de la guerre d'Algérie en métropole qui poussèrent cette société nationale à se diriger vers la construction et la gestion de foyers, activité qui allait devenir ensuite emblématique de son image pendant plusieurs années.

Regrouper les travailleurs algériens

À la fois acteur reconnu du logement social et bras séculier de l'État, la Sonacotral se révèle être l'outil le plus efficace pour mener une politique du logement en phase avec la politique globale vis-à-vis de l'immigration des Français musulmans d'Algérie. Disposant de l'appui des préfetures, elle peut imposer aux municipalités, souvent réticentes, la construction d'établissements destinés à loger une population que celles-ci ne souhaitent pas prendre en charge. La contrepartie de cette contrainte imposée aux collectivités locales est de leur garantir que leurs populations ne seront pas perturbées par la présence des foyers. De ce fait, ceux-ci sont conçus de manière à être les moins visibles possible et de manière à ce que les relations entre leurs occupants et les riverains soient réduites au maximum.

Par ailleurs, les foyers sont vite dotés d'équipements fournissant in situ aux résidents les services qu'ils seraient tentés d'aller chercher ailleurs : cercles-bars, salles de télévision, salles de prière dans certains cas, cours accueillant les voitures de commerçants itinérants venant fournir les résidents en denrées alimentaires de base. Plus tard, des programmes d'animation financés par le Fonds d'action sociale permettront d'amener les loisirs à domicile. La présence sur place d'un directeur assisté d'une petite équipe d'entretien permet d'assurer à la fois un contrôle et de fournir aux occupants un minimum de services de proximité. Cet objectif d'occultation des foyers et de leurs occupants semble avoir été largement atteint. Une enquête auprès du voisinage des foyers réalisée en 1974 révélera que, souvent, les habitants ne savent même pas qu'il y a un foyer dans leur commune ou dans leur quartier. Quand ils le savent, ils ne signalent aucune difficulté de cohabitation, même quand le projet de construction du foyer avait entraîné quelques années auparavant une mobilisation des riverains pour lui faire échec⁽⁵⁾.

Cette absence de contacts avec la population voisine, dont les habitants ne semblent pas se plaindre, est toutefois dénoncée par les syndicats et un certain nombre de municipalités. Il est reproché aux foyers de constituer un habitat ségréatif empêchant les immigrés de s'intégrer dans la classe ouvrière. Ce reproche est parfois brandi de façon ambiguë par certaines municipalités qui, derrière le refus du foyer, expriment avant tout un refus de la présence immigrée. Quoi qu'il en soit, après

les accords d'Évian, l'entreprise change de nom et s'appelle Société nationale de construction pour les travailleurs (Sonacotra), exprimant par là une volonté de loger tous les travailleurs quelle que soit leur origine. Mais la population algérienne va rester nettement dominante dans la plupart des établissements. On observe même souvent une homogénéité régionale avec, dans tel ou tel établissement, une forte proportion d'originaires des mêmes zones. Ces regroupements sont souvent dus au fait

que certains foyers ont été construits pour résorber une zone d'habitat insalubre où les occupants s'étaient cooptés en fonction d'une origine locale commune. Le phénomène peut se renforcer par la suite en raison du maintien des pratiques de cooptation avec l'accord du gérant qui trouve son intérêt à accueillir de nouveaux résidents recommandés par ceux qui sont déjà en place. De ce fait, la mixité de l'occupation reste très limitée, en particulier dans les zones où le marché du logement est tendu et où il est difficile de trouver à se loger. La morphologie des établissements appelle d'ailleurs une forte homogénéité d'occupation. L'isolation phonique est faible et les résidents doivent se

partager des équipements comme les cuisines, les sanitaires, les salles de télévision. Les potentialités de nuisance et de conflits d'usage des espaces sont donc nombreuses et, pour les limiter, il est préférable d'avoir un mode de vie qui soit homogène et des capacités à s'organiser collectivement, ce qui est plus facile à trouver chez des gens qui se connaissent bien.

De la constitution d'un entre-soi aux premiers conflits

La conception des premiers foyers favorise les micro-regroupements. Pensés pour être ensuite reconvertis en appartements familiaux, ils se composent de grands logements de six pièces comportant une “tisanerie”, c’est-à-dire une cuisine-salle à manger collective, deux blocs sanitaires et cinq chambres qui ont été divisées en deux pour accueillir plus de monde. Cette “unité de vie” bénéficie d’une autonomie. Seules les dix personnes qui l’occupent en ont la clé. Toutes les chambres sont individuelles, contrairement à ce que l’on trouvait dans les premiers foyers nord-africains.

Le directeur de l’établissement dispose de pouvoirs considérables. Il peut entrer chez les résidents quand il veut, leur statut n’étant pas de type locatif et ne protégeant pas leur espace de vie privée. La plupart n’en abusent pas mais certains le font systématiquement et sans raison, simplement pour montrer qu’ils sont les « patrons ». Les visites ne sont tolérées qu’à certaines heures et les résidents peuvent être exclus pour nuisances de voisinage ou impayés sur simple décision du directeur et sans aucun recours possible. Le règlement est toutefois appliqué de manière à ce qu’il arrange tout le monde. Les résidents peuvent y trouver leur avantage en s’appuyant sur ces diverses interdictions pour refuser l’hospitalité à un visiteur du pays qui risquerait de s’installer chez eux de façon abusive et de vivre à leurs dépens pour un temps qu’ils ne pourraient supporter.

Cela explique que, jusqu’au début des années soixante-dix, il n’y ait pas eu de troubles dans les établissements. Les autorités de l’Algérie indépendante trouvent aussi avantage à cette formule d’habitat bien adaptée à une migration qu’elles souhaitent temporaire et génératrice de transferts de fonds vers le pays d’origine. De plus, la fonction “contrôle” du foyer les intéresse aussi. L’Amicale des Algériens en Europe qui a le monopole de la représentation des immigrés peut intervenir dans les établissements, y organiser des réunions et exercer un contrôle sur les activités des ressortissants algériens. Des relations s’établissent entre les directeurs de foyer et les autorités consulaires algériennes qui apprécient d’être informées de ce qui se passe dans ces établissements. Les conflits éclatent en 1973 et vont se poursuivre de manière continue jusqu’en 1979. Ils ont pour cause essentielle une forte augmentation des redevances qui est annoncée au moment où les résidents commencent à être touchés par le chômage. La lutte qui s’engage sera popularisée par un certain nombre de groupuscules d’extrême gauche réunis dans le Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève⁽⁶⁾. Tout en donnant à cette lutte un contenu et des formes qui outrepassaient largement les exigences des résidents en grève, le comité contribuera à donner une forte visibilité à la question immigrée. La rhétorique

internationaliste du Comité était très éloignée de celle des syndicats français et de l'Amicale des Algériens qui se méfiaient de ce mouvement et qui tenteront de reprendre pied parmi les résidents afin d'aller vers une négociation. Celle-ci n'aura finalement pas lieu, les pouvoirs publics parvenant à casser la grève par des fermetures de foyers et des expulsions de résidents en impayés.

Le conflit laissera un souvenir amer à nombre de résidents et les mesures démocratiques auxquelles il avait permis d'aboutir en matière de gestion des établissements seront rarement mises en œuvre, la paupérisation progressive de l'occupation des foyers ne se prêtant guère à un investissement des immigrés dans la participation à la gestion. Mais le mouvement aura permis une affirmation autonome et une prise de distance par rapport aux organismes qui jusque-là parlaient au nom des résidents. Le conflit aura surtout permis une appropriation psychologique des foyers par leurs occupants.

Problèmes de santé, perte de liens avec l'Algérie : un retour hypothéqué

La Sonacotra, devenue Adoma en 2007, a considérablement diversifié son activité et ses produits, faisant évoluer une bonne partie de son patrimoine composé de foyers-hôtels vers des résidences sociales. La population algérienne qui était dominante à l'origine ne représente plus aujourd'hui que moins de 30 % des occupants, ce qui en fait malgré cela la nationalité la plus importante. Ce public s'est faiblement renouvelé. Certains n'ont jamais connu d'autre habitat que le foyer durant leur séjour en France et leur moyenne d'âge est particulièrement élevée. Parmi ces chibanis, dépositaires d'une bonne partie de la mémoire de l'immigration algérienne de l'après-Deuxième Guerre mondiale, une enquête réalisée en 2007 a permis d'identifier deux grandes catégories⁽⁷⁾.

Il y a d'abord ceux qui ne veulent pas rentrer en Algérie, que ce soit de manière définitive ou pour des périodes alternées avec des séjours en France. Il y a parmi eux des gens qui ont perdu tout lien avec leur pays d'origine. Ils n'y ont plus de famille et n'y sont pas retournés depuis longtemps. Certains ont de la famille en France et c'est en France qu'ils veulent terminer leur vie. Ils peuvent avoir des situations financières et des situations de santé très variées. Les plus âgés, qui ont eu une carrière professionnelle sans trop d'interruptions, disposent de ressources suffisantes pour vivre à leur aise. Ils ont adopté le mode de vie en foyer comme celui qui leur convient le mieux, il est vrai dans un contexte où leur marge de choix est très réduite étant donné le coût en résidence pour personnes âgées. Le niveau de prix, le confort

et les services correspondent à leurs attentes. Ils sont bien sûr attachés à la convivialité de voisinage qu'ils ont pu développer avec leurs pairs et de ce fait apprécient plus les établissements de capacité modeste ou moyenne où il y a une forte homogénéité de population. Ceux qui ont la chance d'être encore en bonne santé vivent assez bien leur vieillesse, attendant la mort avec sérénité. Ceux qui sont malades ou handicapés souffrent beaucoup de la solitude et disent ne plus avoir goût à la vie. Ils ne rentrent pas au pays parce qu'ils sont trop lourdement malades et handicapés. Ces hommes sont plus en souffrance que ceux qui ont coupé tout lien avec le pays. Ils ressentent douloureusement l'échec de n'avoir pu mener à bien leur projet migratoire, surtout s'ils constatent que leurs enfants connaissent des difficultés et qu'ils ne pourront bientôt plus les aider.

La vie en foyer reste un exil qu'ils parviennent à aménager plus ou moins en développant de bonnes relations avec les voisins. Seraient-ils mieux en Algérie ? Peu d'entre eux voudraient vivre auprès de leur famille, vu qu'ils seraient une charge pour elle. Il y a aussi la question des traitements pharmaceutiques lourds que certains doivent prendre et des soins réguliers qu'ils doivent suivre. Il paraît difficile de pouvoir trouver les mêmes en Algérie.

Il y a ensuite les résidents qui ont gardé un lien assez étroit avec leur pays et qui y retournent régulièrement. Les gens qui sont encore en activité y passent un mois par an, les retraités y restent de deux à six mois, certains faisant deux séjours dans l'année. Ces personnes ont encore de la famille au pays et disposent de revenus suffisants pour payer leurs voyages et offrir des cadeaux à leurs proches chaque fois qu'ils se rendent chez eux. Ce sont pour la plupart des gens qui n'ont pas trop de problèmes de santé. Malgré cela, c'est l'accès aux soins, la disponibilité et le coût des médicaments qui les empêchent de séjourner plus longtemps au pays.

Des immigrés en décalage avec leur pays d'origine

La très grande majorité n'envisage pas de retour définitif essentiellement pour des raisons de défiance envers les possibilités réelles de transferts de fonds et en raison aussi des problèmes de soins sur place. Derrière tout cela, il y a surtout une vision assez négative de l'évolution de l'Algérie et des rapports avec l'administration. Plusieurs personnes font état de comportements méprisants et malhonnêtes de la part des douaniers et d'autres fonctionnaires qui leur donnent l'impression de ne pas être traités comme les autres citoyens. Il y aurait encore une image de l'émigré, à la fois méprisable parce que illettré et taillable à merci parce que supposé riche.

De manière générale, l'image qu'ils ont de l'État algérien est plutôt négative. Il y a une grande défiance envers tous les services publics, des accusations de corruption tous azimuts et surtout une immense déception par rapport aux espoirs suscités par l'indépendance et par la période Boumediene au cours de laquelle ils se sont engagés dans une émigration dont ils pensent qu'elle a servi à leur pays, mais dont ils ne voient pas les retombées positives pour eux et pour leurs enfants.

Derrière ces critiques acerbes contre l'administration, il y a un décalage considérable entre ces hommes qui ont grandi dans une Algérie qui était encore à dominante rurale et imprégnée des valeurs traditionnelles et le pays tel qu'il est aujourd'hui, avec un rythme de vie plus urbain, un individualisme plus marqué

L'accueil de nouveaux résidents qui posent des problèmes de cohabitation apparaissent comme une manœuvre perfide pour pousser les immigrés au départ.

et des comportements juvéniles que les gens interprètent comme le signe d'un manque de respect envers les anciens. La prospérité du pays et son ouverture sur l'économie mondiale permettent d'y trouver facilement tous les produits que l'on avait du mal à s'y procurer auparavant, mais la contrepartie de cela est l'émergence d'un matérialisme effréné et d'un affairisme qui accentuent les inégalités et mettent mal à l'aise ces hommes qui ont vécu la

période d'accès à l'indépendance et ont cru à un développement socialiste et égalitaire. *“On ne comprend rien à ce pays. Tout le monde est responsable. Tous, les citoyens, les gouvernants. Pas de solidarité, pas de valeurs communes ! Il y a de la division. Un si beau pays : la mer, la montagne, les plaines, le désert... tout, tout... Quelle malédiction est tombée sur ce pays de rêve ?”* (73 ans, Villeurbanne.)

L'augmentation du coût de la vie est aussi surprenante pour ces immigrés qui ont pu pendant des années assurer une vie confortable aux leurs grâce à la différence de pouvoir d'achat entre la France et l'Algérie. *“C'est la misère. Il y a de l'individualisme de plus en plus en Algérie. Certains s'en mettent plein les poches et d'autres n'arrivent pas à acheter le quintal de semoule qui va permettre de nourrir les enfants. La vie a augmenté énormément là-bas. Tu trouves de tout aujourd'hui, tout, vêtements, chaussures, mais il faut un paquet de billets !”* (66 ans, Marseille.)

Le développement du pays, la sécurité retrouvée sont des éléments appréciés mais il y a en parallèle le sentiment de l'aggravation des inégalités. *“Maintenant, c'est mieux qu'à l'époque du terrorisme. Nous avons vécu des périodes noires. Il y a beaucoup, beaucoup de constructions parce qu'il y a l'exode rural et ça ne suffit pas ! Celui qui n'a pas un bon salaire ne peut pas vivre. La vie est très chère... La mentalité a bien changé. Même en Kabylie... égoïsme, individualisme... On ne peut compter que sur soi !”* (79 ans, Vénissieux.)

Un lieu à soi pour finir ses jours

Ces diverses raisons de ne pas rentrer au pays de manière définitive pour les uns, de manière même temporaire pour les autres, et l'impossibilité de vivre ailleurs qu'en foyer induisent un fort investissement vis-à-vis de ce type d'habitat qui est le dernier espace que l'on puisse s'approprier affectivement et le lieu emblématique d'une identité de vieux travailleurs qui reste le fondement de l'estime de soi. Ces résidents âgés sont toutefois moins attachés à un lieu précis qu'à une ambiance. Ce qui compte pour eux, c'est surtout de se retrouver au calme dans un voisinage avec lequel ils se sentent à l'aise. À leurs yeux, toutes les résidences ne se valent pas. Certaines sont particulièrement cotées du fait de leur calme et de l'homogénéité de leur population. Les gens qui y vivent ne sont pas prêts d'accepter le risque de se retrouver ailleurs. Même dans ces résidences très appréciées de la population retraitée, certains s'inquiètent de voir arriver des résidents au profil nouveau, des jeunes en difficulté, des alcooliques, des femmes sans logis. Ils ne voudraient surtout pas risquer de se retrouver dans le voisinage immédiat d'une telle population. Le processus d'ouverture et de diversification de l'occupation des résidences leur apparaît comme une injustice de plus à leur égard. Au moment où l'enquête s'est déroulée, Adoma tentait de mettre en place une location alternée destinée aux résidents passant plusieurs mois au pays afin d'éviter le blocage des chambres. Dans le contexte de changement général que vivait l'entreprise, cette initiative, destinée en principe à faciliter les allers-retours des résidents, est apparue comme une mesure supplémentaire pour se débarrasser des vieux immigrés. *“Aujourd'hui, on nous dit : Partez ! On nous dit, prends ta retraite et rentre chez toi. Ils ont envie de se débarrasser de nous. Ils proposent des tas de choses pour qu'on dégage. Je n'ai pas confiance. Je garderai ma chambre jusqu'à ma mort.”* (80 ans, Aubagne.)

L'accueil de nouveaux résidents qui posent des problèmes de cohabitation apparaissait comme une manœuvre perfide pour pousser les immigrés au départ. *“Regarde là-bas, ce sont des jeunes drogués... Il y a des femmes alcooliques et des hommes qui boivent aussi. Avant, c'était interdit. On les expulsait. Il n'y avait que des travailleurs immigrés. Mais on ne peut rien dire. Ils cherchent tous les moyens pour que les immigrés s'en aillent...”* (77 ans, Marseille.)

Il n'est pas jusqu'au changement de nom de la Sonacotra en Adoma qui n'ait été interprété dans le sens d'un projet de se débarrasser d'eux, en excluant dans ce nouvel intitulé toute référence à la catégorie de travailleur immigré. *“On ne veut plus de nous, ça donne une image négative. Ils sont pressés de nous voir partir ou mourir. Même le nom a changé. Sonacotra, ça fait trop 'travailleurs immigrés.’”* (68 ans, Marseille.)

Avec ce changement de nom s'achève, pour les vieux résidents algériens, une période marquée par des tensions et des conflits mais qui n'en demeure pas moins associée au sens qu'ils ont voulu donner à leur vie d'immigré. “*La Sonacotra, c'était bien pour les travailleurs, ça nous permet de pouvoir envoyer au pays une bonne partie de notre salaire et on a l'essentiel. Il y avait un esprit Sonacotra. Depuis quelque temps, l'esprit a changé.*”(75 ans, Vénissieux.)

Ainsi, ce nom synonyme de mal-être et d'exploitation pour les immigrés à une certaine période de l'histoire devient sur le tard l'emblème positif de leur condition. ■

Notes

1. Abdelmalek Sayad, “L'immigration algérienne en France : une immigration exemplaire”, in Jacqueline Costa-Lascoux et Émile Témime, *Les Algériens en France, genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p. 20 : “*Par immigration exemplaire, il faut entendre immigration à nulle autre pareille : une immigration exceptionnelle à tous égards, une immigration qui, parce qu'elle sort de l'ordinaire... semble porter au plus haut point et à leur plus haut degré d'exemplarité les attributs qu'on retrouve dispersés et diffus dans les autres immigrations.*”
2. Gérard Noiriel, *Gens d'ici venus d'ailleurs. La France de l'immigration de 1900 à nos jours*, Paris, Éditions du Chêne, 2004.
3. Dans l'entre-deux-guerres, il ne semble pas que les Algériens musulmans aient été en butte à un racisme virulent de la part de la population française si l'on en croit la thèse de Geneviève Massard-Guilbeau (*Des Algériens à Lyon, de la Grande Guerre au Front populaire*, 1995, Paris, CIEMI, L'Harmattan) qui constate leur bonne intégration dans la classe ouvrière et le milieu des petits commerçants, avec en particulier de nombreux mariages mixtes. La volonté d'isoler les Algériens du reste de la population relève plus d'une préoccupation de l'administration métropolitaine en relais des inquiétudes de l'administration de l'Algérie française qui craignait la contagion d'idées subversives. C'est avec la guerre d'Algérie que se développeront des attitudes racistes de la part d'une partie de la population métropolitaine.
4. Archives nationales F/60/740, *Oran républicain*, 8 janvier 1938, enquête de Georges Sibe sur l'immigration des Nord-Africains en France, citée par Fathia Lounici, “Les foyers de travailleurs nord-africains en région parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962)”, in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, mis en ligne le 1^{er} janvier 2009. URL <http://chrhc.revues.org/index854.html>.
5. Compagnie française d'études de marché et de conjonctures appliquées (COFREMCA), *La Perception des foyers Sonacotra par leur voisinage*, Adoma documentation, 1974.
6. Choukri Hmed, “Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la 'grève des loyers' dans les foyers Sonacotra dans les années soixante-dix”, in *Sociétés contemporaines*, 2007, n° 65, pp. 55-81.
7. Jacques Barou, “Les Algériens âgés vivant dans les résidences Adoma : quelles perspectives de retour en Algérie ?”, rapport de recherche non publié réalisé pour Adoma à la demande du gouvernement algérien, Adoma documentation, 2007, 98 p.